

fut condamné par une résolution de la Chambre le 30 mai 1848; et, conformément à une loi adoptée dans le cours de l'année 1854, tout le revenu net provenant des impôts est versé dans le trésor et les frais des départements percepteurs de revenus font partie du budget annuel.

En ce qui regarde le revenu, les impôts ne diffèrent pas des recettes provenant de nos travaux publics. L'argent encaissé par la vente d'un timbre-poste fait partie des revenus de l'Etat tout autant qu'une facture d'entrées en douane perçue par le ministre des Douanes.

J'ai dit que je voudrais voir le régime de la nationalisation mis loyalement à l'épreuve mais que ce bill ne nous promet rien de la sorte. On a fait ailleurs l'expérience de la nationalisation: ce régime existe en Australie et en Nouvelle-Zélande. J'ai sous la main l'annuaire de la Nouvelle-Zélande. J'y lis que les encaissements du département des chemins de fer de la Nouvelle-Zélande sont versés dans le fonds du revenu consolidé et que ses crédits sont votés comme ceux de tous les autres départements. Nous suivons ce même procédé au Canada et c'est précisément ce procédé que je voudrais voir maintenu dans l'administration des chemins de fer en discussion.

La nationalisation existe également en Australie. J'ai ici les lois relatives aux chemins de fer australiens, à quelques-uns de ces derniers du moins, et j'y trouve formellement édicté que les recettes provenant du transport des voyageurs et de celui des marchandises doivent être versées dans le trésor public. Elles figurent au fonds du revenu consolidé, les recettes d'un côté, les dépenses, de l'autre. Effectivement, en Australie, la situation est encore plus nette: on s'en tient si étroitement à ce principe—ce principe auquel mes honorables amis du Gouvernement n'ont pas attaché assez d'importance—qu'il forme partie de la loi constitutive australienne. Celle-ci édicte, en termes précis, que toutes les recettes et tous les revenus de ce Dominion doivent être versés dans le trésor public, c'est-à-dire le fonds consolidé. Donc, d'après ce que nous enseignent les résultats de la nationalisation mise en vigueur dans d'autres pays et d'après ce que nous avons pu nous-mêmes connaître de l'administration de nos affaires publiques généralement, il se dégage la conclusion très nette qu'il n'est pas nécessaire d'accorder à ce bureau de directeurs, au sujet de l'administration de ces chemins de fer, des pouvoirs que nous n'attribuerions pas à aucun département de l'administration.

Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement désire mettre la nationalisation à une épreu-

[L'hon. M. Fielding.]

ve sérieuse, il ne mettra pas d'entrave à son bon fonctionnement en faisant abstraction des lois, des coutumes et des règlements que nous tenons de la sagesse des parlements de la métropole et de celle de toutes les colonies dont l'exemple peut nous guider. Il est donc de toute façon désirable que le Gouvernement n'insiste pas sur l'adoption de ce bill dans la forme qu'il revêt maintenant. Pour fournir aux industries l'occasion d'étudier de nouveau ce projet de loi, je propose, appuyé par l'honorable député de Brome (M. McMaster):

Que tous les mots qui suivent le mot "soit", à la fin de la motion, soient biffés et remplacés par les mots suivants:

Renvoyé au comité général pour un supplément d'examen, dans le but de modifier le projet en substituant à l'article 16 le texte suivant:

16. Les recettes et les dépenses de la compagnie seront soumises aux dispositions de la loi relative au revenu consolidé et à l'audition.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne peut accepter l'amendement proposé par l'honorable député. Ce dernier s'est servi d'un argument spécieux, et, à son insu, sans doute, quelque peu injuste. Il a demandé: Le Parlement devrait-il remettre entre les mains de quelques personnes de Toronto—en appuyant, m'a-t-il semblé, sur le mot Toronto.

L'hon. M. FIELDING: Ce personnes ne demeurent-elles pas à Toronto?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Quelques-unes, mais non pas toutes.

L'hon. M. FIELDING: J'avais compris que le bureau des directeurs était à Toronto. Si j'ai fait erreur en cela, je me rétracte.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le bureau est à Toronto, mais le bureau des directeurs du réseau national canadien se compose de personnes venant de toutes les parties du Canada. Il est donc inexact de dire que le Gouvernement abandonne à quelques citoyens de Toronto la disposition et l'administration des centaines de millions de dollars, au moins, dont l'honorable député a parlé.

Qu'on me permette de lui poser cette question: La compagnie du Pacifique-Canadien dirige l'exploitation de voies ferrées dont l'ensemble est beaucoup plus considérable que ne l'est celui représenté par le réseau national canadien; cependant, nous constatons que les actionnaires de cette compagnie—au nombre desquels on trouve des hommes d'affaires d'une expérience hors ligne et dont plusieurs habitent l'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada—n'hési-